

Association Atout Forme Côte de Nacre
3 Rue de l'Abbé Vengeon
14530 Luc-sur-Mer.
(Correspondance)

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE.

L'an deux mille vingt et un, le seize février à Ouistreham, 18 heures 00 s'est réunie l'assemblée générale ordinaire de l'association Atout Forme Côte de Nacre sur convocation faite par le Président, M. Robin Vincent. Cette assemblée s'est déroulée en distanciel via l'application « Zoom » pour laquelle un enregistrement est disponible.

Les membres se connectent en séance au travers du logiciel « Eversports », grâce auquel l'identification nominative permet d'acter la présence de l'adhérent. Il en résulte que 17 membres de l'association sur un total de 91 adhérents sont présents dont 1 binôme partageant une même connexion (soit 17 postes connectés). Il y a 15 pouvoirs. Soit un nombre total de votants de 33.

4 non-votants sont également présents : Mme Carole Frugère (Mairie de Luc-sur-mer), Sylvain DELMON (instructeur de longe côte), Mme Chantal Lenoir (Présidente de la Fédération Sportive pour Tous du Calvados) et M. Robin Vincent (Président Atout Forme).

La séance est présidée par M. Robin VINCENT, Président de l'association et responsable des activités et hébergeur de la réunion « Zoom ».

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Mme Coralie Roy, secrétaire de l'association.

Le Président constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président remercie les membres de leur présence. Puis, le Président rappelle l'ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal d'assemblée générale 2019 - 2020 (téléchargeable sur notre site)**
- 2. Présentation générale**
- 3. Rapport d'activités**
 - a. Vote du bilan financier 2019 - 2020 (approuvé par le comité directeur le 14/01/2021)**
 - b. Vote du budget prévisionnel 2020 - 2021 (approuvé par le comité directeur le 14/01/2021)**
 - c. Vote des tarifs 2021 - 2022**
- 4. Solutions envisagées 2021 - 2022 face à l'arrêt des cours.**
- 5. Questions diverses**

- 1. Approbation du procès-verbal d'assemblée générale 2019 - 2020 (téléchargeable sur notre site)**

Le président, M. Robin Vincent, rappelle les éléments importants du procès-verbal de l'assemblée générale de la saison dernière.

Aucune question sur ce point n'est exposée. Le vote électronique est demandé.

PREMIÈRE RÉOLUTION : Approbation du procès-verbal d'assemblée générale 2019-2020.

Après rappel des points importants, l'assemblée générale approuve le procès verbal tel qu'il lui a été présenté.

Votent

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (n'a pas souhaité répondre car n'était pas membre de l'association l'an passé)

Mise aux voix, cette résolution est adoptée.

2. Présentation générale

M. Robin Vincent procède à un résumé de l'historique de l'association (présentation Power Point).

Il informe l'assemblée que Mme Angèle ?? qui est en contrat de professionnalisation au sein de l'association vient d'obtenir son diplôme.

Il récapitule les objectifs de l'association et explique qu'à ce jour, la création de l'annexe Atout Forme Caen (yoga) est créée administrativement mais qu'au vu des circonstances sanitaires actuelles, aucun démarrage de l'activité n'est prévu avant la rentrée de septembre 2021.

Il précise également que l'association a une note de satisfaction de 4.8/5 auprès de ses adhérents.

3. Rapport d'activités

M. Robin Vincent présente un rapport d'activité détaillé, basé sur les informations fournies par le logiciel Eversports.

Certains cours ont été ajoutés, d'autres supprimés pour répondre au mieux aux attentes des membres de l'association.

Sont évoqués pendant cette partie (liste non exhaustive) : l'évolution des activités, participation et nombre d'adhérents, les stages de sauvetage de l'été 2020, la gestion de la crise sanitaire due au COVID19, les adhésions 2019-2020...

a. Vote du bilan financier 2019 - 2020 (approuvé par le comité directeur le 14/01/2021)

M. Robin Vincent présente désormais le bilan financier pour l'exercice du 01/09/19 au 31/08/20, ainsi que le compte de résultat en détail.

Questions des participants :

- Que veut dire "Autres produits" ?
 - Il s'agit des locations de combinaisons pour la pratique du longè côte.
- Pourquoi la facture pour le logiciel Eversports est bien plus élevée que l'an dernier ?
 - car il y a eu un changement de mode de facturation pour eversports, qui ne facture plus au mois mais à l'année

Le bénéfice sur cet exercice est de + 3918.51€.

Les votants n'ayant plus de question, le vote électronique est demandé.

DEUXIÈME RÉOLUTION : vote du bilan financier 2019-2020

Après présentation du bilan détaillé, l'assemblée générale approuve le bilan tel qu'il lui a été présenté.

Votent

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

b. Vote du budget prévisionnel 2020 - 2021 (approuvé par le comité directeur le 14/01/2021)

M. Robin Vincent continue par la présentation du budget prévisionnel 2020-2021 (exercice en cours).

A été évoqué le problème des adhérents qui n'auront pas pu utiliser une grande partie de leur abonnement (à cause de la fermeture pour cause de crise sanitaire) lors de la rentrée de la saison prochaine (septembre 2021). Ceci peut potentiellement résulter en une baisse significative des ré-inscriptions en début d'exercice 2021-2022, et donc une perte de revenus conséquente n'est pas à exclure.

A été évoqué également la création de la vidéothèque (diffusion de cours pré-enregistrés et accessibles en échange d'un cours sur la carte d'adhérent).

Enfin, il a été décidé qu'un nouvel ordinateur serait acquis par l'association, ainsi que des services pour la numérisation.

Question de Mme Chantal Lenoir (président de la Fédération Sport pour Tous du Calvados) :

- Pourquoi ne faites-vous pas de demande de subventions (autre que les 5€ de Ouistreham) ? pour le matériel, les activités (investissements), pas pour le fonctionnement mais pour soutenir de nouveaux projets, pour de la comm...
 - Robin Vincent : À part les aides pour le chômage partiel dû au covid 19 cette année, l'association préfère tendre au maximum vers l'autonomie financière. Monter de tels dossiers est une grosse surcharge administrative, mais pourquoi pas si on peut développer plus de projets.

Les votants n'ayant plus de question, le vote électronique est demandé.

TROISIÈME RÉOLUTION : vote du budget prévisionnel 2020 - 2021

Après présentation du budget détaillé, l'assemblée générale approuve le budget tel qu'il lui a été présenté.

Votent

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

c. Vote des tarifs 2021 - 2022

M. Robin Vincent passe à la question du vote des tarifs 2021-2022.

Sont évoqués les points suivants :

- Les tarifs spéciaux (pour demandeurs d'emploi et étudiants) :
 - Les tarifs seront toujours disponibles, mais sur demande et non plus sur le site car cela engendre trop d'erreurs.
- Le tarif illimité :
 - Ce tarif est conservé, mais il ne faut pas qu'il y en ait beaucoup. Il faudra donc imposer des restrictions. Ces décisions seront votées par le comité directeur sur ce sujet.
- Les tarifs de la section Ashtanga Yoga Caen
 - Ces tarifs seront mis en place pour la rentrée sept 2021, date prévue d'ouverture des cours.

Les votants n'ayant pas de question, le vote électronique est demandé.

QUATRIÈME RÉOLUTION : vote des tarifs 2021 - 2022

Après discussion, l'assemblée générale approuve le vote des tarifs tels qu'ils lui ont été présentés.

Votent

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Solutions envisagées 2021 - 2022 face à l'arrêt des cours.

M. Robin Vincent évoque désormais la possibilité de proposer une compensation aux adhérents n'ayant pas pu utiliser normalement leur abonnement à cause de l'interruption de la majeure partie des activités pour cause de crise sanitaire.

A été acté par le comité directeur un système de compensation :

- 0 compensation pour ceux qui ne font que des activités extérieures car pas d'interruption
- 50% pour ceux qui ne font que des activités intérieures (ex= 4 mois d'arrêt = 2 mois de prolongation d'adhésion)
- 25% pour ceux qui font un mix des deux

+ situations au cas par cas seront étudiées (maladies, grossesses...)

5. Questions diverses des participants

- Aurore : Est-ce que la vidéothèque marche bien ?
 - Robin : Marchait bien au début mais moins depuis que les séances sont décomptées du forfait et elle est aussi moins alimentée (Claire n'a plus trop le temps, Robin moins motivé car peu de demande). C'est tout de même un plus dans le sens où elle restera sur le long terme / argument pour adhésion mais grosse concurrence de mastodontes dans le domaine.

- Aurore : Envisages-tu de refaire des cours par zoom ?
 - Robin : C'est très compliqué cette année. L'an dernier, c'était la seule solution et le temps était ok pour les cours en extérieur. Là, on est en hiver, et je n'ai pas de places chez moi pour faire les lives. Ce n'est pas possible non plus dans une salle car pas de box pour se connecter.
 - Plus souple niveau emploi du temps pour les instructeurs et moins de logistique
 - On verra au retour du printemps (et du beau temps)
 - Peut-être un cours mixte présentiel + zoom à cause des restrictions de nombre lors de la reprise (1 pers pour 8m2??)

- Catherine : Si on reste dans l'état actuel des choses, pourrions-nous reprendre le pilates dehors dès qu'il fera beau ?
 - Robin : Oui bien sûr. J'ai rdv avec le maire de Ouistreham pour proposer la création d'un préau d'activités sportives extérieures pour les asso (mais doit être un endroit plat et sans crottes de chien). On pourra recommencer à Luc dès que possible.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 heures 15.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et la Secrétaire.

Président : Robin VINCENT



Secrétaire : Coralie ROY

